



15ème législature

Question N° : 7227	De Mme Typhanie Degois (La République en Marche - Savoie)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement maternel et primaire	Tête d'analyse >Apprentissage de l'histoire des régions par les enfants dans le cycle 3	Analyse > Apprentissage de l'histoire des régions par les enfants dans le cycle 3.
Question publiée au JO le : 10/04/2018 Réponse publiée au JO le : 16/10/2018 page : 9344 Date de renouvellement : 17/07/2018		

Texte de la question

Mme Typhanie Degois appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la nécessité d'inscrire l'histoire des régions françaises au sein des programmes d'enseignement du cycle 3. Le bulletin officiel spécial numéro 11 du 26 novembre 2015, consacré aux programmes d'enseignement de l'école élémentaire et du collège entrés en vigueur depuis la rentrée scolaire 2016, consacre trois principaux cycles. Le cycle 2, du CP au CE2, permet d'axer l'enseignement sur les apprentissages fondamentaux, le cycle 3, du CM1 à la sixième, s'attache à la consolidation des acquis, tandis que le cycle 4, de la cinquième à la troisième, permet l'approfondissement. Au sein du cycle 3, un domaine d'apprentissage concerne particulièrement la formation de la personne et du citoyen. Ainsi en histoire, le thème consacré à la construction de la République et de la démocratie permet d'étudier comment ont été conquis les libertés et les droits en vigueur aujourd'hui en France et de comprendre les devoirs qui incombent aux citoyens. Toutefois, cet apprentissage historique n'évoque pas spécifiquement l'histoire des régions dans lesquelles les élèves grandissent, tandis que l'apprentissage des langues vivantes étrangères ou régionales est admis à cette occasion. Alors que la réforme territoriale de 2015 a découpé le nombre de régions françaises, celle-ci a eu comme effet immédiat une dégradation du sentiment d'appartenance à une identité régionale. Ainsi, il paraît aujourd'hui essentiel d'intégrer au programme d'enseignement national les spécificités propres à chacune des régions françaises afin de former les citoyens français de demain. La connaissance de l'histoire nationale doit se faire aussi par l'apprentissage de l'histoire régionale. À titre d'exemple, en Savoie, aucun enseignement n'est fait sur le traité d'annexion de la Savoie et de Nice datant de 1860, alors qu'il s'agit pourtant d'un événement majeur de l'histoire de notre département, comme de l'histoire nationale. Cette illustration pourrait trouver échos dans nombre de régions françaises. Une amélioration de la connaissance historique régionale permettrait le renforcement de la connaissance du milieu dans lequel les élèves évoluent, dans l'objectif final d'une citoyenneté nationale plus forte. En ce sens, elle lui demande que l'apprentissage de l'histoire régionale puisse faire partie intégrante des programmes d'enseignement de l'école élémentaire et du collège, dans la finalité de renforcer la citoyenneté régionale mais également nationale.

Texte de la réponse

Les programmes disciplinaires, dans leur ensemble et à tous les niveaux de la scolarité, ont une portée nationale. Ils sont cependant ancrés dans le quotidien des élèves. Le socle commun de connaissances, de compétences et de

culture précise ainsi que l'acquisition des connaissances et des compétences « suppose de prendre en compte dans le processus d'apprentissage les vécus et les représentations des élèves, pour les mettre en perspective, enrichir et faire évoluer leur expérience du monde ». Cette prise en compte se vérifie notamment au fil des cycles dans les programmes d'histoire. Dès le cycle 2, dans la partie du programme intitulée « Questionner le monde », les élèves apprennent à « repérer des périodes de l'histoire du monde occidental et de la France en particulier, quelques grandes dates et personnages clés » à partir de « ressources locales ». L'appui sur les ressources locales et « l'espace familier des élèves » se confirme au cycle 3. Dès le CM1, les élèves sont ainsi amenés à identifier « les traces spécifiques de la préhistoire et de l'histoire dans leur environnement proche ». L'histoire de la construction territoriale du royaume de France est menée et leur permet donc de mettre en perspective l'histoire nationale. Au cycle 4, le thème de la classe de 4ème « Société, culture et politique dans la France du XIXe siècle » permet aux élèves d'étudier la question « de la réalisation de l'unité nationale » et donc d'interroger les étapes de cette réalisation et d'aborder l'histoire des régions. Les différentes analyses menées en histoire sont par ailleurs étayées dans le cadre des programmes de géographie qui accordent, notamment au cycle 3 où ils sont centrés sur la thématique « habiter », une place très importante aux territoires de proximité. Au CM1, le thème « Découvrir le (s) lieu (x) où j'habite » permet de mobiliser différentes échelles de raisonnement et notamment l'échelle régionale. La région est par ailleurs au cœur des réflexions menées au cycle 4 dans le thème de 3ème consacré à l'aménagement du territoire et au lycée où la région, comme « territoire de vie », est étudiée en classe de première. Si les programmes disciplinaires ont bien sûr vocation à donner aux élèves une culture commune, leur mise en œuvre permet d'articuler différentes échelles d'analyse et contribue ainsi à la construction d'une citoyenneté nourrie non seulement de l'histoire nationale mais également de l'histoire locale, européenne et mondiale.